

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **5 décembre 2022** à 20h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté
Siège #2 - Michel Rancourt
Siège #3 - Louiselle Gazaille Rouillard
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Francine Ross
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur la maire, Jacques Bergeron.

Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 21 novembre 2022.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2023 et du plan triennal d'immobilisations 2023-2024 et 2025 de cette municipalité. Les membres du conseil procèderont en conséquence.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget 2023
5. Adoption du plan triennal d'immobilisation
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la session

ADOPTÉE

**2022-12
6325**

4 - ADOPTION DU BUDGET 2023

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2023, ce document étant annexé et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

Attendu qu'un avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Francine Ross et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Milan adopte le budget de l'exercice financiers de 2023 prévoyant;

- Des revenus de 1 345 995\$
- Des dépenses de 1 345 995\$

ADOPTÉE

2022-12 5 - ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION
6326

Attendu la présentation et le dépôt du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025, ce document étant annexé et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence, il est proposé par René Turcotte et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Milan adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉE

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Rancourt et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20h40.

Jacques Bergeron, maire

Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière